

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 13 MAI 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 13 mai 2010

Aujourd'hui, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 98 Loi n^o 2 sur les crédits, 2010-2011n^o 216 Loi concernant la Ville de Rimouski

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.